

ACTION URGENTE

SYRIE. UN MILITANT RISQUE UN PROCÈS INIQUÉ

Le militant politique pacifique Gebrail Moushe Kourie doit être jugé devant le Tribunal antiterroriste, qui ne respecte pas les normes internationales d'équité des procès. Cet homme est en détention depuis décembre 2013. Il se trouve actuellement à la prison d'Adhra, où il a été transféré en février dernier. Il est à craindre qu'il soit victime d'actes de torture ou d'autres mauvais traitements.

Gebrail Moushe Kourie est le président de l'Organisation démocratique assyrienne, un parti politique syrien que les autorités syriennes considèrent comme illégal. Ce parti est membre de la Coalition nationale des forces de la révolution et de l'opposition syrienne, qui comprend plusieurs groupes de l'opposition syriens. Le 19 décembre 2013, Gebrail Moushe Kourie était convoqué par la Sûreté de l'État dans sa ville d'El Qamishli, dans le nord du pays. Il s'est présenté dans les bureaux de cette agence comme demandé mais il n'est jamais rentré chez lui.

Selon une source sur place, cet homme a passé environ 60 jours dans différents centres de détention gérés par les forces de sécurité syriennes à El Qamishli et Damas – locaux où les actes de torture et autres mauvais traitements sont monnaie courante – avant d'être transféré vers la prison d'Adhra, où il a pu recevoir la visite de sa famille une seule fois. Il a comparu devant un juge d'un tribunal pénal et a été inculpé d'« appartenance à un parti politique secret non autorisé » et d'« incitation à la violence en vue de renverser le gouvernement ». Le juge a transmis le dossier de l'affaire au Tribunal antiterroriste en août dernier. Cette juridiction ne permet pas aux accusés de bénéficier d'une procédure régulière aux termes des normes internationales en matière d'équité des procès.

Le même informateur a indiqué à Amnesty International que les autorités savaient que Gebrail Moushe Kourie était en mauvaise santé.

Amnesty International pense que cet homme est détenu uniquement pour avoir exercé son droit à la liberté d'expression et de réunion, et le considère donc comme un prisonnier d'opinion.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- appelez les autorités à libérer Gebrail Moushe Kourie immédiatement et sans condition car il s'agit d'un prisonnier d'opinion ;
- demandez-leur de veiller à ce que cet homme soit protégé de la torture et d'autres mauvais traitements ;
- priez-les instamment de faire en sorte qu'il puisse bénéficier des soins médicaux dont il pourrait avoir besoin.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 7 NOVEMBRE 2014 À :

Représentant permanent de la Syrie aux Nations unies

Bashar Ja'afari, Ambassador
Extraordinary and Plenipotentiary
820 Second Avenue, 15th Floor
New York, NY 10017, États-Unis
Fax : +1 212 983 4439

Courriel : exesec.syria@gmail.com

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur,*

Président de la Syrie

Bashar al-Assad

Fax : +963 11 332 3410 (merci de vous montrer persévérant-e) (s'il est impossible d'envoyer un fax, incluez votre message au président dans un courriel à l'ambassadeur, en demandant qu'il soit transmis)
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Justice

Najm Hamad al-Ahmad

Fax : +963 11 666 2460 (merci de vous montrer persévérant-e) (s'il est impossible d'envoyer un fax, incluez votre message au président dans un courriel à l'ambassadeur, en demandant qu'il soit transmis)
Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Ministre,*

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de la Syrie dans votre pays (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

SYRIE. UN MILITANT RISQUE UN PROCÈS INIQUÉ

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Gebrail Moushe Kourie a déjà été convoqué pour être questionné par les forces de sécurité, mais à chaque fois, il a été retenu quelques heures avant d'être relâché. En sa qualité de membre de l'Organisation démocratique assyrienne, cet homme assiste souvent à des réunions à l'étranger.

Le Tribunal antiterroriste a été instauré par la loi n° 22 de juillet 2012 afin de juger les affaires relatives aux infractions prévues par la Loi antiterroriste, adoptée à la même époque par les autorités syriennes. Cette loi donne une définition très large du « terrorisme » et est utilisée pour réprimer des personnes considérées comme étant des militants pacifiques ou des opposants au gouvernement syrien. Ainsi, Yara Faris a été déférée au Tribunal antiterroriste après avoir été accusée d'avoir fourni une aide humanitaire à des personnes déplacées. Pour plus d'informations, consultez l'AU 77/14 (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/016/2014/fr>).

Pour en savoir plus sur la pratique massive de la torture et d'autres mauvais traitements dans les centres de détention en Syrie, voir le document « *Je voulais mourir* ». *Témoignages de survivants de la torture en Syrie* (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/016/2012/fr>). Depuis le début du mouvement de protestation en 2011, des milliers de personnes seraient mortes alors qu'elles étaient détenues par les forces de sécurité syriennes. Amnesty International a rendu compte de cette situation dans le document *Morts en détention. Cas de mort en détention sur fond de protestations populaires en Syrie* (<http://www.amnesty.org/fr/library/info/MDE24/035/2011/fr>). Pour en savoir plus sur les conditions de détention dans les locaux de certaines branches des forces de sécurité syriennes, suivez la campagne d'Amnesty International contre les disparitions forcées : <https://campaigns.amnesty.org/fr/campaigns/conflict-in-syria>.

Nom : Gebrail Moushe Kourie
Homme

AU 235/14, MDE 24/040/2014, 26 septembre 2014

AMNESTY
INTERNATIONAL

